

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION XEEFLEET

Les présentes conditions sont conclues exclusivement entre la société ELIOCITY, Société par actions simplifiée au capital de 6.770.000 euros, ayant son siège social Lieu-dit « Le Lazaro » Parc de l'innovation, rue de Menin 59520 Marquette Lez Lille (France), immatriculée au Registre du Commerce de Lille Métropole sous le numéro B 535 387 609, (ci-après dénommée «ELIOCITY»), propriétaire et titulaire des droits attachés au boîtier XeeCONNECT et de ses dérivés (ci-après «Boîtier XeeCONNECT») et du logiciel de gestion de flotte XeeFLEET (ci-après « XeeFLEET » ou «Logiciel XeeFLEET ») **ET** de toute société ou entreprise propriétaire d'une flotte de véhicules clients ou collaborateurs souhaitant bénéficier du logiciel de gestion de flotte XeeFLEET (ci-après « le CLIENT »). Ci-après collectivement dénommées " les Parties".

L'adhésion au Service XeeFLEET suppose l'acceptation expresse et sans réserves des présentes conditions ainsi que la signature des conditions particulières XeeFLEET entre Eliocity et le Client.

ELIOCITY a développé une solution innovante dans les secteurs de l'automobile et de l'internet des objets permettant de collecter, communiquer et exploiter les données télémétriques et télématiques d'un véhicule grâce à un Boîtier électronique à connecter au Véhicule (la « Solution Xee »).

La Solution Xee offre des services de mobilité aux automobilistes via différents supports et notamment les Smartphones, ou web service tant auprès de professionnels que de particuliers. En fonction des services souhaités par le Client, la Solution Xee est composée notamment :

- d'Atelier(s) de formation ou de tutoriel(s) vidéo (**sur option**)
- d'équipements embarqués à connecter aux Véhicules, notamment le Boîtier XeeCONNECT, accessoires ou dérivés
- d'un store d'applications «XeeSTORE», permettant aux Utilisateurs de télécharger toute application compatible avec les équipements embarqués (application éditée par Eliocity ou tout partenaire tiers),
- du logiciel de gestion XeeFLEET permettant de superviser sa flotte de véhicules, (**sur option**)
- d'une communauté de Bêta-testeurs,
- de services de développement spécifique adaptés aux besoins du Client (Reverse Engineering, R&D, Algorithme, Support marketing et communication, ...). **Sur option**

Article 1. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») ont pour objet i) d'encadrer la mise à disposition du Boîtier XeeCONNECT et l'accès au logiciel de gestion XeeFLEET ainsi que leur bonne utilisation ii) de préciser les garanties et responsabilités des Utilisateurs et d'ELIOCITY.

L'utilisation de XeeFLEET par le Client, suppose l'acceptation expresse et sans réserves des présentes Conditions.

Article 2. Définitions

« **Applications Xee** » : désigne toutes les applications web ou mobile compatibles avec la Solution Xee, éditées ou non par Eliocity, disponibles en téléchargement sur XeeSTORE.

« **Boîtier XeeCONNECT** » : désigne le Boîtier électronique conçu et produit par Eliocity à connecter au Véhicule, permettant la remontée des Données du Véhicule équipé.

« **Compte XeeFLEET** » : désigne le compte société créé par le Client afin de pouvoir accéder à le logiciel XeeFLEET.

« **Compte Xee** » : désigne le compte que l'Utilisateur doit créer pour utiliser l'Application qui lui permet d'activer et de désactiver la géolocalisation.

« **Utilisateur** » ou « **Conducteur** » : désigne l'utilisateur final (salarié ou client) d'un des véhicules de la flotte du Client équipé d'un Boîtier XeeCONNECT.

« **Données** » : désigne les données collectées par les Boîtiers XeeCONNECT connectés aux Véhicules et rendues disponibles au Client par le biais du Logiciel XeeFLEET.

« **Partenaire** » : désigne les tiers au contrat auxquels ELIOCITY transfère les données collectées par le Boîtier XeeCONNECT.

« **Technologie Xee** » : désigne tous les produits, logiciels et toutes les technologies mises à disposition auprès du Client développées par ou pour ELIOCITY.

« **Véhicule** » : désigne tout véhicule, compatible avec la Solution Xee, faisant partie de la flotte de Véhicules supervisée par le logiciel XeeFLEET, équipé d'un Boîtier XeeCONNECT et dont le certificat d'immatriculation appartient au Client.

Article 3. Présentation de XeeFLEET

XeeFLEET est webservice permettant au Client d'avoir accès à différentes informations concernant sa flotte de Véhicules. L'offre de base XeeFLEET comprend l'accès aux informations suivantes (certains modules sont payants et en option – voir Conditions particulières) :

- Créer et administrer des flottes de Véhicules (attribuer un véhicule à une personne nominativement identifiable ou non)
- Organiser sa flotte en plusieurs catégories
- Visualiser les Véhicules de sa flotte sur une carte
- Visualiser les paramètres des Véhicules de la flotte : localisation, kilométrage*, niveau de carburant*, tension de batterie permettant de savoir si le véhicule est arrêté (**Si le véhicule permet une lecture de l'information correcte par le boîtier XeeCONNECT – rendez-vous sur www.xeefleet.com pour plus de détails*).
- Visualiser les trajets réalisés par un Véhicule
- Visualiser des statistiques concernant les Véhicules de la flotte.

Des modules complémentaires payants pourront venir compléter les Données disponibles dans l'offre de base.

Le détail des offres disponibles sur XeeFLEET sont disponibles sur le site www.xeefleet.com ou sur demande à l'adresse email suivante : fleet@xee.com ou au numéro de téléphone : 03.66.72.99.28.

Elicity met également à disposition des Utilisateurs (salariés ou clients du Client) une application mobile XeeFLEET permettant à ces derniers d'actionner le mode « vie privée » afin de désactiver toute remontée de Données du Boîtier XeeCONNECT vers le Client.

Article 4 - Utilisation du Boîtier XeeCONNECT et du Logiciel XeeFLEET

4.1. Le Boîtier XeeCONNECT

4.1.1. Technologie du Boîtier XeeCONNECT

Le Boîtier XeeCONNECT est un boîtier électronique embarqué à brancher au sein d'un Véhicule compatible. Le Boîtier permet ainsi la lecture des données utiles circulant sur le réseau électronique d'un Véhicule et leur remontée en langage compréhensible au sein des Applications, logiciels et interfaces de la Solution Xee.

Le Client et/ou l'Utilisateur est invité à opérer des mises à jour s'il souhaite continuer à utiliser son Boîtier XeeCONNECT, étant précisé que ces mises à jour peuvent nécessiter l'actualisation des présentes CGU.

La mise à disposition du Boîtier XeeCONNECT auprès du Client et/ou de l'Utilisateur inclue une concession de licence de la Technologie Xee.

A cet effet, l'utilisation du Boîtier XeeCONNECT par le Client et/ou ses Utilisateurs dans le cadre de XeeFLEET suppose l'acceptation expresse et sans réserve de ladite licence.

4.1.2. Mise à disposition du Boîtier XeeCONNECT

Le Boîtier XeeCONNECT est livré au Client en vue de l'usage des services XeeFLEET. Toutefois il permet également à ses Utilisateurs de télécharger toute Application Xee disponible sur XeeSTORE.

La livraison du Boîtier XeeCONNECT n'entraîne aucun transfert de propriété au profit du Client. A cet effet, le Client reconnaît qu'il ne détient aucun droit de propriété sur le Boîtier XeeCONNECT.

Toutefois, le Client supporte la charge des risques pouvant survenir et affecter le Boîtier XeeCONNECT (vol, perte, dommages, etc...). Il s'engage donc à utiliser le Boîtier XeeCONNECT dans le respect des préconisations d'utilisation fournies par ELIACITY et à y apporter tout le soin nécessaire pendant toute la durée de son utilisation.

Les conditions encadrant l'utilisation et l'entretien du Boîtier XeeCONNECT sont régies principalement par la notice fournie avec XeeCONNECT. Des FAQ sont également présentes sur le site www.xee.com.

De manière générale, le Client reconnaît qu'il se doit de respecter les CGU, ainsi que la réglementation en vigueur, et particulièrement la réglementation relative à la protection des données personnelles.

4.1.3. Conditions indispensables à la fourniture des services du Boîtier XeeCONNECT

• Zone géographique couverte par le Boîtier XeeCONNECT

Les conditions tarifaires précisées au sein des Conditions particulières XeeFLEET incluent une utilisation exclusive du Boîtier XeeCONNECT dans les pays de l'Union européenne (en ce compris les Départements d'Outre-Mer français).

Dans l'hypothèse où le Client souhaite une couverture géographique plus importante, il convient de se rapprocher d'Elicity pour avoir communication des tarifs applicables. Les Parties signeront dans ce cas un avenant aux Conditions particulières.

Le Client reconnaît que l'utilisation du Boitier XeeCONNECT peut entraîner des frais de roaming (data) en cas d'utilisation de l'application mobile XeeFLEET par ses Conducteurs en dehors du territoire France métropolitaine.

- **Montage du boitier XeeCONNECT**

Afin de bénéficier des fonctionnalités de XeeFLEET, le Boitier XeeCONNECT doit être installé sur chaque Véhicule de la flotte du Client.

Sauf accord contraire des Parties, le montage du Boitier dans le cadre de l'offre XeeFLEET se fera impérativement en mode caché réalisé dans les centres formés au montage du Boitier XeeCONNECT. La liste des centres de montage « XeeCENTER » formés à l'installation du Boitier XeeCONNECT est disponible sur le site www.xee.com.

Le coût et les modalités du montage des boitiers XeeCONNECT sont à convenir entre les Parties au sein des conditions particulières XeeFLEET.

- **Couverture Réseau**

Le Client reconnaît que les conditions suivantes sont notamment indispensables à la fourniture des services :

- (i) Le Boitier XeeCONNECT et le terminal mobile doivent être constamment sous couverture réseau internet, à la fois connectés au réseau de l'opérateur pour ce qui est du terminal et du réseau exploité par l'opérateur de la carte Sim MtoM intégrée au Boitier XeeCONNECT. La connexion au réseau étant indispensable à la fourniture des services afin d'éviter toute perte de Données notamment due à l'impossibilité de collecter des Données au sein de zones non couvertes par lesdits réseaux.
- (ii) Le terminal doit également disposer d'une batterie chargée et/ou d'une autonomie permettant d'accompagner le trajet de l'Utilisateur.
- (iii) Le Boitier XeeCONNECT doit, quant à lui, être correctement et constamment branché et connecté au Véhicule.

A défaut, ELIOCITY ne saurait être tenu pour responsable de l'absence de fourniture des services liés à XeeCONNECT.

4.2. Utilisation de le logiciel XeeFLEET

Création du compte XeeFLEET

Le logiciel XeeFLEET est accessible à l'adresse suivante : www.xeefleet.com.

Pour accéder au logiciel XeeFLEET, le Client doit créer un Compte XeeFLEET.

Le Client est informé que l'identifiant et le mot de passe utilisés pour la création de son compte XeeFLEET sont confidentiels. A ce titre, ce dernier est responsable de toute divulgation de son identifiant et mot de passe.

Le Client ne peut en aucun cas communiquer ses identifiants de connexion auprès de tiers. En cas de sous-traitance autorisée, ELIOCITY transmettra des identifiants de connexion propres au sous-traitant.

De même, chaque salarié du Client souhaitant accéder à le logiciel XeeFLEET doit posséder son identifiant et mot de passe propre.

Utilisation du Logiciel XeeFLEET et accès aux Données

Le Client se connecte à XeeFLEET grâce à un identifiant et un mot de passe. Lorsqu'il a accès au logiciel XeeFLEET, il peut superviser sa flotte de Véhicules et consulter les différentes informations d'usage des Véhicules de la flotte.

Le Client a uniquement accès aux Données des Boitiers XeeCONNECT installés dans ses Véhicules et s'engage à ne pas exploiter les Données dans un but autre que la finalité du traitement qu'il aura déclaré auprès de la CNIL (ex : optimisation de sa gestion de flotte équipés du Boitier XeeCONNECT).

Dans tous les cas, le Client s'engage à faire un usage conforme à la réglementation en vigueur et en particulier à la protection des données personnelles et le respect des dispositions impératives du Code du travail.

4.3. Utilisation de l'Application mobile XeeFLEET

ELIOCITY met à disposition du Client une Application mobile auprès de ses Utilisateurs.

Le Conducteur doit créer un Compte Xee pour se connecter à cette Application. Ses identifiants et mot de passe lui sont personnels et le Client ne peut pas accéder à son compte Xee. Le Conducteur est seul responsable de l'utilisation qu'il fera de cette Application.

Cette Application mobile XeeFLEET permet ainsi de créer un compte utilisateur et d'identifier le Véhicule de la flotte utilisé par ce dernier.

Si le Conducteur n'est pas en mesure de télécharger ou d'accéder à cette Application, le Client s'engage à permettre au Conducteur de pouvoir désactiver la géolocalisation de manière instantanée et ce par tous moyens conformes à la réglementation en vigueur.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Application mobile XeeFLEET permet à l'Utilisateur d'actionner le mode "vie privée" (ex : en dehors du temps de travail dans le cas où l'Utilisateur est salarié du Client). Cette action entraîne l'impossibilité pour le Client d'avoir accès aux Données de l'Utilisateur mais n'empêche pas la remontée de la Donnée chez Eliocity qui s'engage à la détruire à bref délai ou à l'anonymiser.

Ainsi le Client ne pourra en aucune façon accéder à la position GPS du Conducteur. Seule la dernière position du Véhicule remontée par le Boitier XeeCONNECT hors mode « vie privée » sera visible depuis le Logiciel XeeFLEET du Client.

Article 5. Garanties et engagements du Client

5.1. Le Client s'engage à respecter la réglementation en vigueur et en particulier les dispositions inhérentes à la protection des données personnelles et le Code du travail (dans le cas où les Utilisateurs ont la qualité de salariés).

En particulier il s'engage à informer, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et à recueillir l'accord préalable des Utilisateurs, quant au dispositif de géolocalisation mis en place sur leurs Véhicules.

De manière générale, si le Client n'est pas propriétaire de sa flotte de Véhicules, il s'engage à recueillir l'accord préalable du titulaire des certificats d'immatriculation des Véhicules.

La vérification de l'habilitation du Client quant à équiper un Véhicule d'un Boitier XeeCONNECT n'incombe pas à ELIOCITY qui ne saurait, en aucun cas, être tenu pour responsable en cas de désaccord entre le propriétaire du Véhicule et le Client.

Responsabilité du Client vis-à-vis de ses Conducteurs (client ou salarié)

➤ **Géolocalisation**

Le Client reconnaît sans réserve les points suivants concernant la géolocalisation de ses Utilisateurs :

- il décharge la responsabilité d'ELIOCITY quant à la remontée de la position géographique du Véhicule équipé d'un Boitier XeeCONNECT, notamment dans le cas où l'Utilisateur n'est pas informé du dispositif de géolocalisation mis en place par le Client. Il s'engage impérativement à avertir tout Conducteur, que ce dernier est équipé d'un boîtier permettant notamment la géolocalisation du Véhicule. En cas de refus dudit Conducteur d'activer le partage de sa position GPS, il relève de la responsabilité du Client de désactiver la géolocalisation des Véhicules concernés dans les paramètres du logiciel XeeFLEET. ELIOCITY ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects causés par l'omission du Client (volontaire ou non) de porter cette information à la connaissance du Conducteur utilisant le Véhicule équipé d'un Boitier XeeCONNECT.

➤ **Protection des Données à caractère personnel**

Le Client reconnaît qu'il dispose de la qualité de responsable de traitement au sens de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

A ce titre, il se conforme à la réglementation en vigueur concernant le traitement des données personnelles des Conducteurs. De ce fait, il s'engage **i)** à réaliser toutes les formalités nécessaires auprès de la CNIL (ou toute autre autorité habilitée dans le cas d'un traitement en dehors de la France) avant l'installation des Boitiers XeeCONNECT sur les Véhicules de sa flotte, **ii)** à s'assurer de l'information et du consentement des Conducteurs (notamment si le traitement abouti à la géolocalisation des salariés) **iii)** à respecter toutes les obligations légales en vigueur.

S'agissant de l'information des Conducteurs, et en l'absence d'application mobile ou web à destination de ces Conducteurs, le Client s'engage à consulter ELIOCITY afin de convenir ensemble des informations sur la protection des données à communiquer aux Conducteurs.

Le Client s'engage également à ne pas détourner la finalité du traitement initial qu'il aura déclaré à la Cnil. De même, il s'engage à ne pas réaliser de traitements annexes entraînant une surveillance continue de ses salariés et/ou la création de traitements de données illégaux et/ou pour lesquels les Utilisateurs n'auront pas été informés du traitement de leurs Données.

Enfin, le Client mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires relatives à la sécurité et à la confidentialité des Données conformément aux règles de l'art afin de prévenir toutes failles de sécurité ou toute violation de Donnée qui serait préjudiciable à la vie privée des Utilisateurs, à la valeur de la Donnée ou encore à l'image d'ELIOCITY.

Cas particulier de la vente d'un Véhicule équipé du Boitier XeeCONNECT

Le Boitier XeeCONNECT doit être démonté avant la vente du véhicule, excepté le cas où le futur acquéreur souhaite conserver le Boitier XeeCONNECT au sein du véhicule.

En tous les cas, le Client s'engage à informer tout acheteur potentiel de la présence du Boitier XeeCONNECT et du dispositif de géolocalisation mis en place dans le véhicule en vente.

Cette information étant nécessaire pour permettre l'ouverture du Compte Xee du nouveau propriétaire du Véhicule.

Dans le cas où le Client n'informe pas ELIOCITY de la vente du Véhicule, celui-ci reconnaît qu'il continuera à recevoir sur son terminal les Données du Véhicule vendu. ELIOCITY décline toutes responsabilités quant aux conséquences pouvant affecter le nouveau propriétaire du Véhicule. Conformément à la réglementation en vigueur, ELIOCITY rappelle que faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant d'identifier un tiers en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération, est un délit pénalement sanctionné.

➤ **Sécurité et confidentialité des Données**

Le vol, piratage, perte, ou tout transfert ou partage de Données non autorisé (ci-après « Violation de la Donnée »), relèvera de l'entière responsabilité du Client, sauf faute imputable à ELIOCITY ayant un lien de causalité direct avec cette Violation de la Donnée dûment justifiée par le Client. En cas de Violation de la Donnée, le Client s'engage à en informer ELIOCITY dans un délai de vingt-quatre (24) heures (y compris en cas de jours non travaillés) à compter de la découverte de la Violation de la Donnée.

Toute perte, vol, communication non autorisée ou utilisation frauduleuse des identifiants de connexion à XeeFLEET devra également être remontée à ELIOCITY dans un délai d'une (1) heure à compter de la constatation de cet événement. ELIOCITY faisant ensuite ses meilleurs efforts pour mettre en œuvre toute action afin d'empêcher toute connexion à XeeFLEET à partir des identifiants de connexion jugés litigieux.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Client peut transférer les Données à ses prestataires et sous-traitants exclusivement situés sur le territoire de l'Union européenne, aux fins exclusives d'exécuter le présent contrat.

Dans ce cas, le Client impose contractuellement au tiers sous-traitant ou destinataire les obligations nécessaires au respect des termes du Contrat et reste responsable vis-à-vis d'Eliocity.

Dans tous les cas, le Client garantit à ELIOCITY que toutes les Données extraites stockées par lui ou ses sous-traitants ou prestataires impliqués dans l'exécution du Contrat, le seront dans les plus hautes conditions de sécurité. Le Client déclare avoir effectué en particulier toute action permettant de prévenir tout risque de piratage de Données, tels que des tests d'intrusion. ELIOCITY se réserve le droit d'effectuer à tout moment des contrôles inopinés afin de vérifier le respect par le Client des présentes conditions contractuelles.

Le Client garantit ELIOCITY contre toutes les conséquences de toutes natures qui pourraient résulter de toute violation de la confidentialité des Données, intentionnelle ou non.

Respect du Code de la route

ELIOCITY rappelle au Client le respect de ses obligations issues de la réglementation en vigueur relative à la circulation motorisée. Le Client est responsable de rappeler aux Conducteurs leurs obligations issues de la réglementation en vigueur relative à la circulation motorisée.

ELIOCITY précise au Client que la Solution Xee a été conçue pour ne pas perturber la conduite du Conducteur.

En aucun cas, ELIOCITY ne saurait être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects résultant du non-respect par le Client et/ou le Conducteur des dispositions du Code de la route.

5.2. Le Client garantit qu'il ne louera, ne cédera pas à titre gratuit ou onéreux, ne transféra pas, ne licenciera pas ou ne partagera pas avec quiconque les Données issues de XeeFLEET.

Le Client est autorisé à extraire les Données issues de XeeFLEET et peut les utiliser dans le strict cadre de la supervision de sa flotte de Véhicules ou dans le cadre de la finalité qu'il aura déclaré à la CNIL. Le Client peut transférer les Données à ses sous-traitants ayant à en connaître dans le strict cadre de la supervision de la flotte de Véhicules de l'Utilisateur, et ce sous réserve des dispositions du Contrat.

Dans ce cas, le Client doit faire respecter contractuellement les obligations du présent contrat à ses sous-traitants.

Article 6. Garanties d'ELIOCITY

Mise à disposition du Support Client

En cas de problème technique détecté par le Client et/ou l'Utilisateur affectant le bon fonctionnement du Boitier XeeCONNECT, ou du logiciel XeeFLEET, il est invité à contacter le Support Client ELIOCITY.

L'équipe du Support Client est disponible du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h (au numéro vert 08.00.62.33.33) ou par email à support@xee.com.

Protection des données personnelles

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, Eliocity agit en qualité de sous-traitant en mettant à disposition du Client la Solution XeeFLEET. A ce titre, il ne peut agir que sur instruction du Client, étant donné sa qualité de responsable du traitement.

Conformément à la réglementation en vigueur, les données personnelles collectées par le Boitier XeeCONNECT et/ou le logiciel XeeFLEET font l'objet de traitements informatiques par ELIOCITY, en sa qualité de sous-traitant, afin de permettre au Client de bénéficier des services fournis par la Solution Xee.

Les données personnelles collectées sont destinées exclusivement à ELIOCITY ainsi qu'à ses partenaires dûment autorisés (exemple : support client), sous réserve qu'ils offrent des garanties de confidentialité et de sécurité et, que le transfert de la Donnée soit utile à la fourniture des services rendus par ELIOCITY.

ELIOCITY informe le Client que les traitements de données à caractère personnel réalisés ont fait l'objet de déclarations auprès de l'autorité de protection des données personnelles (CNIL), conformément à la réglementation en vigueur.

Les données concernant le Conducteur, qu'elles soient nominatives ou inhérentes au Véhicule, sont conservées et sécurisées conformément à la réglementation applicable en matière de protection de données à caractère personnel et aux règles de l'art en ce qui concerne leur sécurité et l'assurance de leur intégrité.

Enfin, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données les concernant et peut également exercer son droit de suppression dans les conditions prévues par la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée. L'Utilisateur peut exercer ces droits à la fois auprès d'Eliocity.

Garanties - SAV

ELIOCITY respecte les exigences imposées par la réglementation applicable au produit XeeCONNECT. A ce titre, ELIOCITY rappelle au Client que le Boitier XeeCONNECT est conforme aux réglementations françaises et européennes et a été homologué par l'UTAC[®] (Union Technique de l'Automobile du motocycle et du Cycle) pour le compte du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie français, sur la base des dispositions du Règlement n°10 de l'UNECE en ce qui concerne la compatibilité électromagnétique de XeeCONNECT avec un Véhicule. En cas de défaillance du Boitier XeeCONNECT constatée par Eliocity, le Client peut prendre directement contact avec Eliocity afin d'assurer la continuité du service XeeFLEET. ELIOCITY s'engage à remplacer tout Boitier XeeCONNECT défectueux, excepté le cas où le Boitier XeeCONNECT serait défectueux du fait du Client, du Conducteur ou d'un tiers.

En cas d'erreur de montage réalisé par un XeeCENTER, il appartient au Client de se tourner vers celui-ci pour toute réparation, indemnisation ou réclamation.

Il est rappelé au Client, qu'il accepte de supporter les risques afférents au Boitier XeeCONNECT et notamment en cas de perte, vol, casse et de manière générale tout dommage pouvant affecter le Boitier XeeCONNECT.

Disponibilité du service XeeFLEET

ELIOCITY s'engage à faire ses meilleurs efforts pour garantir une disponibilité maximale des serveurs nécessaires au fonctionnement de la Solution Xee ainsi qu'à intervenir rapidement, et a minima aux heures et jours ouvrés de la semaine, en cas de bugs ou anomalies constatés.

Le Client est invité à remonter à ELIOCITY tout incident, anomalie, bug ou encore indisponibilité des services de XeeCONNECT et /ou XeeFLEET en contactant le support client ELIOCITY.

Le Client reconnaît également qu'ELIOCITY ne saurait être tenue responsable de tout incident, perte de données ou plus généralement de tout dommage causé aux équipements de l'Utilisateur et/ou du Client (tels que le terminal et le Véhicule de l'Utilisateur) notamment en cas d'utilisation qualifiée d'anormale du Boitier, contraire aux présentes et/ou aux termes de la notice fournie avec le Boitier.

Limites de responsabilité d'ELIOCITY

ELIOCITY ne saurait être tenu responsable, et aucun recours ne pourra être engagé à son encontre, en cas de survenance de tout événement indépendant de sa volonté privant partiellement ou totalement l'Utilisateur de la possibilité d'utiliser le logiciel XeeFLEET (ci-après «Force majeure»). A cet effet, ELIOCITY décline toutes responsabilités en cas d'impossibilité d'utiliser tout ou partie des fonctionnalités des Applications, suite à tout événement de Force majeure suivant (liste non limitative) :

- Absence temporaire de couverture de réseau opérateur mobile du Terminal et du Boitier XeeCONNECT, pour quelque raison que ce soit.

- Absence totale de couverture de réseau mobile du Boitier XeeCONNECT notamment dans des zones non couvertes par les opérateurs,
- Mauvaise installation ou fixation du Boitier XeeCONNECT ou encore en cas de démontage du Boitier XeeCONNECT au sein du Véhicule,
- Terminal défaillant et/ou dont le système d'exploitation ne supporte pas ou plus le logiciel XeeFLEET,
- Absence de mises à jour logicielles recommandées par ELIOCITY
- Mauvaise utilisation du Logiciel XeeFLEET y compris par négligence,
- Mauvais acheminement du courrier électronique ou SMS notamment en cas d'interruption des communications internet (communication réseau, interruption du réseau, etc.) restant à la charge de l'opérateur et/ou de toute autre société tierce fournissant un service nécessaire à l'exécution des présentes.

ELIOCITY se réserve le droit, à tout moment, de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation. Les modifications deviennent effectives au moment de leur publication sur le logiciel XeeFLEET.

Article 7 - Prix et conditions de paiement

Le Client règle à ELIOCITY un abonnement mensuel pour avoir accès au Logiciel XeeFLEET, et ce pendant toute la durée de son engagement au service XeeFLEET.

L'accès au Logiciel XeeFLEET comprend la mise à disposition du Boitier XeeCONNECT, sa livraison et son montage ainsi que le paramétrage de l'outil XeeFLEET.

Le montage des Boitiers XeeCONNECT rend exigible le paiement de l'abonnement mensuel pour le mois à venir. Tout mois en cours est payable dans sa totalité.

En cas d'absence de règlement de l'abonnement par le Client, ELIOCITY est en droit d'interrompre pour la durée correspondant à l'impayé, l'accès au Logiciel XeeFLEET.

Tout retard dans le paiement pourra entraîner à l'initiative du créancier, l'application de pénalités de retard égale à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de son application.

En cas de règlement postérieur au délai de paiement contractuel, la Partie défaillante s'engage à régler à l'autre Partie une somme forfaitaire de quarante (40) euros en application de l'article D441-5 du Code de commerce, servant à couvrir les frais de recouvrement de la facture.

Article 8 - Durée et résiliation

8.1. Le Client accepte les présentes CGU pour une durée indéterminée et ce dès la signature des conditions particulières ou du bon de commande matérialisant son accord quant à l'accès au service XeeFLEET. La durée du Contrat est équivalente à minima à la durée de l'engagement du Client. Au terme du contrat, le Client s'engage à restituer les Boitiers XeeCONNECT auprès d'Eliocity, à ses propres frais.

Le démontage du Boitier XeeCONNECT devant être impérativement effectué par un XeeCENTER agréé.

A défaut, le Client reconnaît qu'il s'engage à régler les communications issues des boitiers XeeCONNECT concernés ainsi que toute indemnité considérée légitime par Eliocity.

8.2. En cas de manquement contractuel de la part de l'une des Parties, la résiliation des présentes CGU pourra intervenir après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet dans un délai de trente (30) jours.

Au terme du Contrat, le Client peut conserver les Données extraites pendant la durée du Contrat, et ce pendant la durée de conservation qu'il a déclaré à la CNIL. Il s'engage ensuite à effacer les Données.

Article 9 - Propriété intellectuelle

Les contenus de la Solution Xee, y compris ses codes source et/ou codes objet, les marques ou dénominations commerciales, logos ou dessins et modèles utilisés, ainsi que le Boitier XeeCONNECT et l'ensemble des technologies logicielles y intégrées, sont protégés au titre du droit de la propriété intellectuelle, notamment par les protections conférées au titre du droit d'auteur, des dessins et modèles, marques, noms de domaine, brevets, savoir-faire, logiciels ou bases de données. La société ELIOCITY est propriétaire de l'ensemble de ces contenus et droits associés, sous réserve des droits de tiers.

Sur ces contenus, ELIOCITY accorde au Client un droit d'utilisation limité, non-exclusif, révocable à tout moment, sans possibilité de sous-licence auprès de tiers. Le Client reconnaît qu'ELIOCITY ne lui cède aucun droit de propriété intellectuelle ou autres droits dérivés concernant la Technologie du Boitier XeeCONNECT et du logiciel XeeFLEET.

Le Client s'interdit notamment toute action permettant de diffuser, de modifier ou d'étudier tout ou partie des éléments composant le logiciel XeeFLEET ou le Boitier XeeCONNECT, en ce compris les codes sources de tout logiciel, notamment en

le décompilant ou plus globalement en pratiquant toute action permettant d'identifier les codes sources des logiciels d'ELIOCITY (notamment les actions dites de « reverse engineering »).

Le Client s'engage ainsi à ne pas copier et/ou reproduire de manière temporaire ou permanente tout élément composant tout ou partie des logiciels permettant le fonctionnement des Applications et s'interdit également de créer tous travaux ou œuvres dérivés desdits logiciels ou encore d'user de la Technologie d'ELIOCITY dans un but autre qu'un usage normal du Boitier XeeCONNECT. Pour les besoins des présentes, il est entendu qu'un « usage normal » de la Technologie désigne notamment une utilisation de XeeCONNECT pour un usage conforme à celui présenté par ELIOCITY et respectant notamment les présentes conditions.

De manière générale, le Client reconnaît qu'il ne peut altérer ou modifier les fonctionnalités de tout ou partie de la Technologie intégrée au Boitier XeeCONNECT. ELIOCITY déclinant dans ce cas toutes responsabilités quant à l'usage de la Technologie ainsi modifiée, ainsi qu'aux dommages directs ou indirects pouvant en découler tant pour le Véhicule, le Terminal (ou autres équipements) ou encore le Client ou les tiers.

Article 10 - Droit applicable et litiges

Les CGU sont soumises au droit français. Les contestations relatives à la validité, l'interprétation, l'exécution ou encore à la résiliation du Contrat qui ne pourraient être réglées à l'amiable seront soumises à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lille Métropole.